

Prangins, le 28 novembre 1980

RAPPORT de la commission des finances sur le préavis municipal
No 40/80 concernant le budget communal 1981

Au Conseil Communal de Prangins

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Notre commission, composée de MM Antenen, Muller, Tschumy, Bonard et Butschi, s'est réunie le 21.11.80 en présence de M. Narbel, municipal des finances, et de M. Frutiger, boursier communal, et le 27.11.80.

Tout d'abord, la présentation du budget 1981 est nouvelle, selon un plan comptable imposé aux communes vaudoises par le Conseil d'Etat. Ce plan, plus détaillé que l'ancien, permettra de mieux clarifier la répartition des différents comptes du ménage communal, de même qu'aux canton et communes de faire d'utiles comparaisons entre elles sur de mêmes bases comptables.

De façon à établir ce budget selon le nouveau système, la Municipalité, en très étroite collaboration avec notre boursier, a rétabli toute la comptabilité 1979 sur ce plan, ce qui permet à notre commission de travailler facilement et sûrement. Pour ce travail important, la commission remercie chaleureusement MM Narbel et Frutiger de leur effort.

Notre commission constate que le budget présenté pour 1981 poursuit la tradition établie par la Municipalité actuelle depuis de nombreuses années et à laquelle nous sommes habitués. Cette tradition veut que notre Exécutif fasse preuve d'une prudence toujours égale: ainsi, expérience faite, la clôture des comptes fait apparaître des résultats finaux régulièrement plus favorables comparés au budget établi.

Les différences importantes entre les comptes 79 / budget 81 des têtes de chapitres sont clairement expliquées dans le préavis municipal en page 3 sous Recettes et Dépenses. L'une d'entre elles portant une augmentation sous le point 6 a éveillé notre attention, bien qu'il n'appartienne pas à notre commission d'apprécier l'opportunité de renforcer la police municipale ou non.

Notre commission a étudié longuement les sommes budgétées en page 2 du préavis. Après avoir entendu l'avis des municipaux concernés, nous pouvons relever ceci, très brièvement :

Bâtiment de la Place: il est prévu une étude très préliminaire pour connaître les possibilités d'utilisations futures de ce bâtiment, ainsi que les coûts approximatifs des transformations.

Bâtiment de la grande salle: il s'agit également de connaître les possibilités de modernisation et rénovation de l'intérieur - éclairage de la scène, sanitaires à améliorer, etc - et ceci dans l'optique que cette salle peut couvrir les besoins communaux encore pour de nombreuses années.

Bâtiments scolaires et locaux d'utilité publique: une étude concernant des constructions scolaires devient une nécessité, de par la démographie de Prangins qui augmente et la future réforme scolaire dont les bases sont maintenant connues. La Municipalité pense que les sous-sols pourraient être utilisés pour le local futur du matériel de lutte incendie et de la voirie, de même que pour la création de l'abri PA que la commune doit avoir maintenant pour satisfaire les règlements en vigueur.

Urbanisme: le montant de fr 20'000 proposé a été fixé pour se prémunir de frais d'honoraires divers nécessaires à régler les problèmes posés par les opposants au nouveau plan de zones.

Réseau routier: pour les travaux de surfacages prévus, des montants similaires ont été utilisés chaque année pour l'entretien de divers secteurs. Cette façon de faire donne une bonne répartition des charges et permet d'améliorer régulièrement le réseau des chemins communaux. Il est prévu aussi l'entretien du réseau de l'éclairage publique.

Entretien des pelouses et divers: cela concerne principalement des travaux de réfection à entreprendre régulièrement et de manière répartie afin de maintenir l'ensemble en bon état. Pour 1981, il conviendra de refaire la pelouse de la Plage, d'un terrain de football, autour du temple, du cimetière, etc.

Modification de l'éclairage du terrain de football: étant donné le nombre important d'équipes de football jouant à Prangins, ces terrains sont de plus en plus utilisés le soir. Une amélioration de l'éclairage est prévue pour le terrain principal et les projecteurs récupérés seraient placés sur des mats en bois autour du terrain dit d'entraînement, ce qui permettrait ainsi de doubler l'utilisation des terrains en soirée.

La commission des finances apprécie que la Municipalité ait mis ces montants en évidence dans son préavis, bien que ces sommes soient comprises dans le budget sous les rubriques des numéros de comptes respectifs. Elle émet le voeu qu'il en sera fait de même pour les années à venir.

En conclusion, et compte tenu de notre rapport, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'adopter le budget 1981 tel que présenté par la Municipalité dans son préavis No 40/80, en tenant compte toutefois d'une déduction de fr 37'000 au chapitre des dépenses relative à l'objet du préavis No 36/80 refusé par le Conseil dans sa séance du 13 novembre 1980 et porté sous le No de compte 430.3142.

Pierre ANTENEN

Charly MULLER

Adrien TSCHUMY

Pierre BONARD

Georges-H. BUTSCHI

Bonard
Butschi